

Ouverture d'un établissement de réinsertion scolaire dans la Somme

> LE 12 JUILLET, UNE DÉLÉGATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES de l'Éducation nationale comprenant un représentant du SE-UNSA a été reçue par le Président du Conseil général de la Somme et son adjoint pour confronter les points de vue.

Fonctionnement de cet établissement

Vingt à vingt-cinq élèves de la 5^{ème} à la 3^{ème}, ayant été l'objet d'au moins une mesure d'exclusion, seraient accueillis du lundi au vendredi durant une année scolaire.

Trois objectifs prioritaires : acquérir le socle commun, améliorer la capacité à vivre ensemble et impliquer les familles.

Enseignement général le matin et après-midi consacré aux activités sportives et artistiques. Aide aux devoirs et soutien individualisé en fin de journée. En matière d'orientation, un projet personnel de formation serait établi au cours de l'année.

Les cours seraient assurés par un professeur d'EPS et par trois enseignants bivalents dont un aurait un rôle de coordination. Trois assistants d'éducation encadreraient les élèves hors temps d'activités scolaires. deux éducateurs de la Protection judiciaire de la Jeunesse, cinq à six volontaires du service civique pourraient également intervenir de façon ponctuelle.

A la date de cette audience, le lieu restait à définir car il est difficile de trouver une structure remplissant le cahier des charges propres à ce type d'établissement : internat, facilité d'accès. Ouverture prévue en novembre au plus tôt.

L'avis du SE-UNSA



Le populisme : seul souci de la majorité présidentielle

La création de ces établissements s'inscrit de toute évidence dans le contexte politique du moment qui voit la majorité présidentielle se lancer, à grand renfort de déclaration populiste, dans le ratissage des voix de l'électorat d'extrême droite. Mais conséquence inéluctable d'une politique axée avant tout sur la communication, la mise en place de ces établissements se fait dans la précipitation. Précipitation regrettable soulevant bon nombre de questions aujourd'hui restées sans réponses.

- Comment choisir une vingtaine d'élèves dans l'ensemble des collèves du département ? Cela semble bien peu et le seul critère retenu, à savoir l'exclusion, s'applique de façon très variable d'un établissement à un autre.
- Des enseignants bivalents... Oui mais lesquels ? Les PEGC sont en voie d'extinction. Fera-t-on appel à des PE ? Obliger une famille à envoyer son enfant dans ce type d'établissement ? C'est ce que suggère le Président de la République mais ce n'est pas sans poser des problèmes juridiques concernant l'autorité parentale.

Une nécessaire réflexion éducative s'appuyant sur des moyens supplémentaires

Pas plus que les réponses convenues du discours sécuritaire, l'angélisme ne doit être de mise. Le problème des violences en milieu scolaire existe et mérite une réflexion approfondie. Quelle équipe ne s'est pas trouvée démunie face à un élève sur lequel aucune sanction n'avait plus d'effets ? Convenons également que l'exclusion ne fait que déplacer le problème et que si cette mesure suscite le soulagement pour les uns, elle crée des dysfonctionnements chez les autres ! Alors concrètement, que proposer ? Voici quelques pistes de réflexion :

- Que la hiérarchie commence par apporter son soutien aux enseignants mis en difficulté, ce qui n'est pas, loin s'en faut, le cas le plus fréquent.
- Que les équipes soient au complet : CPE, assistante sociale, création de réseau d'aide spécialisée comme il en existait dans le premier degré.
- Que la formation des enseignants intègre une préparation à la gestion de la classe ce qui implique l'abandon de la réforme dite de maîtrise.

Bref, pour le SE-UNSA, la politique à mettre en place se situe à cent lieues de la casse du service public menée depuis 2002.